



# République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 11 mai 2026

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 017-200041689-20260511-CC2026\_095-DE



## **Objet : Parc d'activités Les Moulins de Vent 2 à Blanzac - Vente des parcelles ZE 253 et ZE 260 - extension délai**

**Numéro de délibération : CC2026\_095**

L'an deux mille vingt-six, le onze mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 5 mai 2026, s'est réuni en séance plénière à la Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

### **Délégués présents :**

Francine CHENU, Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Alain BILLAUD, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Christine VERNON, Gilles VENNEN, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Pierre GABRIELLI, Stéphanie GRIMAUD, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Jérôme CAILLAUD, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jacques TROUVAT, Didier BOREL, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Henri AUGER, Laurent BOUILLE, Emmanuelle CAIVEAU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Stéphane GIRAUDEAU, Thierry ADONIS, Nadine BRUN, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Frédéric PINSONNEAU, Kevin NICOLAS, Daniel DARDILLAT, Ludmina DEPRES, Clément PIOCHAUD, Remi MARBOEUF, Patrick XICLUNA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Sylvain MARCHAL, Olivier FOUCHE, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Sylvie SABOUREAU, Patrick BOUILLON, Frédéric EMARD, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCHRUJU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Françoise MESNARD, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Annie POINOT-RIVIERE, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Annie PEROCHON, Frédéric BRUNETEAU, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Pierre TEXIER, François PASQUET, Didier DAUNIZEAU, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Julien GOURRAUD, Patrice FOUCHER, Suzette MOREAU, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

### **Absents excusés ayant donné procuration :**

François ROUSSELOT donne pouvoir à Yves-François SCARINGELLA  
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL  
Gérard BIELKA donne pouvoir à Annie PEROCHON  
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Jean MOUTARDE  
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE  
Erwan CHARLES donne pouvoir à Guillaume BORDRON  
Jean-Claude GODINEAU donne pouvoir à Sylviane DORNAT

Antony MATTIUZZO donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 017-200041689-20260511-CC2026\_095-DE



**Absents :**

Jean-Luc JOUVE, Thierry BROSSARD, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Bruno MAPAL, Frederic RASSE, Pascal MARTINEAU, Philippe MERCIER, Hervé DE LARQUIER

**Secrétaire de séance :**

Stéphane CHEDOUTEAUD

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick  
GROS Véronique

**Nombres de membres :**

En exercice : 136  
Quorum : 69  
Présents : 119  
Votants : 127  
Pouvoirs : 8

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Parc d'activités Les Moulins de Vent 2 à Blanzac-Lès-Matha - Vente des parcelles ZE 253 et ZE 260 - ext

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 017-200041689-20260511-CC2026\_095-DE



Vu la délibération n° CC2025\_038 du 7 avril 2025 prévoyant d'approuver la vente des parcelles ZE 253 (7 205 m<sup>2</sup>) et ZE 260 (10 235 m<sup>2</sup>), soit 17 440 m<sup>2</sup> à 6 € HT/m<sup>2</sup>, pour un montant de 104 640 € HT au profit de la holding « Pegase », ou toute autre personne morale dont monsieur Martial Hidreau serait membre,

Considérant la disponibilité foncière sur le parc d'activités Les Moulins de Vent à Blanzac-Lès-Matha pour une surface de 17 440 m<sup>2</sup> correspondant aux parcelles ZE 253 (7 205 m<sup>2</sup>) et ZE 260 (10 235 m<sup>2</sup>),

Considérant le projet de monsieur Martial Hidreau d'acquérir cette surface pour y développer ses activités de maçonnerie et centrale à béton,

Considérant que l'acquéreur est la holding « Pegase » ou toute autre personne morale dont monsieur Martial Hidreau serait membre,

Considérant que la vente n'a pu être réalisée dans le délai prévu initialement par la délibération n°CC2025\_038 faute d'obtention d'un permis de construire avant le terme extinctif de ladite délibération,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission économie - tourisme réunie en séance du 10 février 2025 :

- d'approuver la vente des parcelles ZE 253 (7 205 m<sup>2</sup>) et ZE 260 (10 235 m<sup>2</sup>), soit 17 440 m<sup>2</sup> à 6 € HT/m<sup>2</sup>, pour un montant de 104 640 € HT au profit de la holding « Pegase », ou toute autre personne morale dont monsieur Martial Hidreau serait membre,
- de fixer un terme extinctif de 6 mois à compter de la présente délibération rendue exécutoire pour signer un compromis de vente, sans quoi à l'expiration de ce délai, la communauté de communes sera dégagée de tout engagement,
- de préciser que ce compromis de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai de 12 mois sur la base d'un permis de construire obtenu, conforme à l'objet de la vente,
- d'autoriser la présidente à signer l'acte authentique à l'effet de constater la vente. Étant précisé que cet acte comportera des clauses résolutoires et suspensives visant à encadrer le délai de construction après obtention du permis de construire et à pouvoir contrôler le devenir du bien vendu prenant la forme d'un pacte de préférence et d'une clause d'agrément,
- les frais de bornages seront refacturés à l'acquéreur,
- d'autoriser la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 126
- Contre : 0
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,  
Le 13 mai 2026

Le secrétaire de séance,  
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,  
Françoise MESNARD

